



FORMATION

RÉNOVATION DU CAPA

L'élève, acteur de sa formation

Souhaitée par le ministère de l'Agriculture, la rénovation du certificat d'aptitude professionnelle agricole vise à améliorer l'insertion professionnelle des diplômés. L'enjeu est de faciliter la réussite pour tous dans l'enseignement agricole.

Depuis la rentrée 2015, le certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) rénové est en place dans tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés. Dans le cadre de la rénovation de l'ensemble de ses diplômes professionnels, le ministère de l'Agriculture a développé un système de formation qui vise à rapprocher l'enseignement du monde du travail. Reconnu comme le diplôme de référence pour le niveau V, le CAP agricole donne accès à une première qualification. Sa finalité est l'insertion dans le monde du travail, bien qu'il conduise également au baccalauréat professionnel. Sa rénovation a donc été raisonnée à partir de ce double objectif : réaffirmer sa légitimité auprès des professionnels et favoriser la réussite des apprenants par l'apprentissage de fondamentaux et le développement de nouvelles capacités. Bien que varié, le public des CAP agricoles a souvent rencontré des difficultés dans un univers scolaire différent de ses références et attentes. Les apprenants attendent donc de leur nouvelle formation un enseignement professionnalisant concret, en rupture avec leur expérience scolaire. Le ministère a donc cherché à adapter les niveaux d'exigence par « la consolidation d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et par « la maîtrise des savoir-faire simples

**PROJET « INITIATIVES CAP AGRICOLE »****La rénovation sur le terrain**

L'établissement public local (EPL) de Ribécourt, comme douze autres établissements d'enseignement agricole, a été choisi pour participer au projet « Initiatives CAP agricole ». Le ministère de l'Agriculture a proposé aux équipes pédagogiques et éducatives des établissements d'enseignement agricole de travailler sur le dispositif de formation du CAP agricole rénové. Les établissements sélectionnés ont pour mission de mettre en place une organisation de la formation exploitant au mieux le cadre posé par la rénovation ainsi que les marges offertes. « Les équipes pédagogiques sont actrices de la mise en place de ce CAP agricole rénové. Nous sommes à la source des nouveaux dispositifs de formation », souligne Valérie Fabre, directrice de l'UFA et du CFPPA de Ribécourt. « Le dispositif a aussi pour vocation de coconstruire les apprentissages avec les apprenants : organisation des emplois du temps, rythme des cours et des travaux pratiques ou encore mise en perspective des situations professionnelles », ajoute Grégory Marquet, directeur de l'EPL de Ribécourt. Les établissements bénéficient d'un suivi spécifique de la part de l'institut Eduter rattaché à l'enseignement supérieur agricole.

Une période de formation en milieu professionnel d'une durée de 12 semaines est obligatoire.



liés au cœur de métier ». Aujourd'hui, en sortant d'un CAP agricole, un jeune doit pouvoir « se débrouiller » seul.

**UN HORAIRE
HEBDOMADAIRE
DE 28 HEURES**

En formation initiale, l'horaire hebdomadaire de 28 heures a été aménagé avec des activités et des stages pour ouvrir les jeunes sur le monde extérieur. Des activités en groupes à effectif réduit ainsi que des activités pluridisciplinaires sont proposées. « Un professeur de mathématiques peut participer au cours de jardinerie. Il peut, par exemple, aider à calculer la surface d'un massif de fleurs », explique Valérie Fabre, directrice de l'UFA et du CFPPA de Ribécourt, établissement participant au projet « Initiatives CAP agricole ». Les enseignements de langues vivantes et de technologies de l'informatique et du multimédia sont introduits dans le tronc commun. Ainsi, les élèves sortant d'un CAP agricole peuvent plus facilement intégrer une 2^{de} ou une 1^{re} pro.

Afin d'immerger les apprenants dans le monde du travail, les stages prennent de l'importance durant la scolarité en formation initiale. Des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée de douze semaines sont obligatoires. De plus, selon le choix de l'équipe pédagogique, jusqu'à six semaines supplémentaires (prises sur la scolarité) de stage individuel en milieu professionnel peuvent être proposées à certains élèves pour affiner leur projet de formation ou d'orientation.

**INDIVIDUALISER LES
PARCOURS DE FORMATION**

Des espaces d'autonomie pour les équipes pédagogiques sont mis en place. Cinq heures

d'enseignement non affectées sont ainsi laissées à disposition des professeurs pour favoriser les approches pédagogiques différenciées et l'individualisation des parcours de formation. « Dans notre établissement, nous avons choisi d'utiliser ce temps pour mieux connaître les points forts et les points faibles des élèves qui arrivent dans notre formation. Ils passent des tests pour connaître leur niveau dans différents domaines et définir des objectifs à atteindre », détaille Valérie Fabre. Chaque établissement peut choisir d'utiliser ce temps comme il le souhaite. Comme en bac pro, un stage collectif d'une semaine est proposé aux élèves pour aborder une thématique particulière. En fonction de l'environnement de l'établissement

et des attentes des élèves, ce stage pourra toucher à la sécurité ou bien au développement durable, par exemple la gestion de l'eau ou les circuits courts. La formation se nourrit ainsi des attentes des entreprises mais aussi des besoins des élèves : elle est plus interactive avec l'environnement de l'établissement. « Le but de cette rénovation est de relier l'élève à sa formation et la formation aux entreprises », explique Grégory Marquet, directeur de l'EPL de Ribécourt. « En apprentissage, l'enseignement a été relié au calendrier des entreprises et à leurs besoins », complète Valérie Fabre.

— Alice Cotens

La rénovation des actuelles options « soigneur d'équidés » et « entretien de l'espace rural » est différée à la rentrée 2016.

LE CAPA, C'EST QUOI ?

Premier niveau de qualification de la voie professionnelle, le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole, ou CAP agricole, est destiné à des publics variés, dont les scolaires sortant de classes de 3^e du collège ou de l'enseignement agricole. En formation initiale ou en apprentissage, le diplôme est délivré à l'issue d'un cycle de deux ans. En formation continue, il peut être délivré en moins d'un an. Le diplôme est aussi accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Visant d'abord l'insertion professionnelle, le Capa peut être une étape vers le baccalauréat professionnel ou la préparation d'autres diplômes tels que les certificats de spécialisation.

HUIT SPÉCIALITÉS RÉNOVÉES EN 2015

Depuis la rentrée 2015, les formations qui préparent au Capa se présentent ainsi :

SPÉCIALITÉS DU CAPA		
OPTIONS EN 2014	SPÉCIALITÉS RÉNOVÉES EN 2015	MODALITÉS DE DÉLIVRANCE
— Agriculture des régions chaudes	— Agricultures des régions chaudes	— Examen et UC (unités capitalisables)
PAUM avec ses spécialités : — productions animales — productions végétales	— Métiers de l'agriculture	— Examen et UC
PH avec ses spécialités : — productions fruitières — productions florales et légumières — pépinières		
— Vigne et vin		
— Lad - cavalier d'entraînement	— Lad - cavalier d'entraînement	— Examen uniquement
Industries agroalimentaires avec ses spécialités : — OCMAA ¹ — OPFPA ² — OPTIV ³	Opérateur en industries agroalimentaires avec ses deux options : — conduite de machines — transformation de produits alimentaires	— UC uniquement
— Travaux paysagers	— Jardinier paysagiste	— Examen et UC
Travaux forestiers avec ses spécialités : — bûcheronnage — sylviculture	— Travaux forestiers	— Examen et UC
— Services en milieu rural	— Services aux personnes et vente en espace rural	— Examen et UC
— Maréchalerie	— Maréchal-ferrant	— Examen uniquement

(1) OCMAA : ouvrier de conduite de machine automatisée de fabrication ou de conditionnement en agroalimentaire
(2) OPFPA : ouvrier polyvalent de fabrication de produits alimentaires
(3) OPTIV : ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes